



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 avril 2021 à 18 heures 30 minutes
Mairie

Présents :

Mme CABOT Evelyne, M. CAHARD Jacques, M. DIEUDONNÉ Philippe, M. DUBREUIL Alban, M. KOWALCZYK Jean-Michel, M. PARIS Frédéric, M. PARIS Damien, Mme PESQUEUX Yolande, Mme SACLEUX-FEVRE Frédérique, Mme SECK Tatiana, Mme BLY Natacha

Procuration(s) :

M. BRAILLY Stéphane donne pouvoir à Mme SACLEUX-FEVRE Frédérique, Mme COUSIN Aurélie donne pouvoir à M. PARIS Damien, M. DUGATS François donne pouvoir à M. CAHARD Jacques, Mme HELIE Marie-Aude donne pouvoir à M. PARIS Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BRAILLY Stéphane, Mme COUSIN Aurélie, M. DUGATS François, Mme HELIE Marie-Aude

Secrétaire de séance : M. DUBREUIL Alban

Président de séance : M. CAHARD Jacques

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 29 mars 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2021a été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux. Sans question ni remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'obligation, suivant l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, de communiquer au conseil municipal, chaque année avant l'examen du budget , l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au conseil, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie. Monsieur le Maire donne lecture de cet état.

2 - Vote des deux taxes

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales progressivement d'ici 2023. Afin de compenser cette perte de ressources pour les communes, Il en résulte, pour cette année, du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département au profit des communes. Ce taux départemental est de 25,36 %. Il devra être ajouté au taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de l'année passée et donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 qui s'établit comme suit :

	Bases d'imposition 2020	Taux 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	1 318 368	36,57	1 278 000	467 365
Taxe foncière (non bâti)	130 635	25,43	131 400	33 415

Après déduction ou ajout des différentes allocations et contributions, le montant prévisionnel 2021 attendu au titre de la fiscalité directe locale serait de 299 795 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, pour l'année 2021, les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) **11,21 + 25,36 = 36,57 %**

Taxe foncière (non bâti) **25,43 %**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CAHARD, vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 :

En fonctionnement:

Dépenses : 891 639,25 €

Recettes : 891 639,25 €

En investissement :

Dépenses : 494 993,12 €

Recettes ; 494 993,12 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vente de la parcelle sis au 47 rue du cimetière : Indemnité d'immobilisation

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du courrier, reçu ce jour, des futurs acquéreurs de la parcelle sise au 47 rue du cimetière mettant fin à leur projet de construction d'une maison d'habitation et, par conséquent, ne souhaitant plus acheter le terrain communal. Monsieur le Maire rappelle que la promesse de vente avait été signée le 10 août 2020 et que celle-ci comprenait une clause d'indemnisation en cas de non-respect des engagements pour une somme de 3 450,00 €. En raison des mois perdus pour la commune à la suite de cette rétractation, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'émettre un titre exécutoire à l'encontre de ces personnes afin que la commune puisse percevoir cette indemnité d'immobilisation.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour percevoir les indemnités issues de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Questions diverses

La parole est donnée à Monsieur Dubreuil qui souhaite savoir dans quels délais les trous en formation sur le Route des Viviers seront rebouchés. Monsieur le Maire lui répond que, dans un premier temps, les agents communaux viendront mettre de l'enrobé à froid et, dans un second temps, il sera prévu une émulsion recouverte d'un gravillonnage.

Monsieur Dubreuil demande qu'elles seraient les possibilités pour pallier au problème d'évacuation des eaux de ruissellement sur cette même route. Monsieur le Maire propose qu'une réunion ait lieu avec les riverains pour prendre la bonne décision.

Monsieur Kowalczyk informe que, depuis plusieurs mois, une pollution nocturne vient de l'entreprise Linex. Monsieur Paris relayera cette information auprès du dirigeant de la société lors d'une réunion prévue cette semaine.

Sans autre question ni intervention, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 19h45.

Fait à VALLIQUERVILLE, le 14/04/2021
Le Maire, M. Jacques CAHARD

